



Cofinancé par le  
programme Erasmus+  
de l'Union européenne



## L'UNESCO promeut les cultures du monde entier

*Interview originale en français*

*Avec l'inscription de la baguette française au patrimoine culturel mondial immatériel de l'UNESCO, les globe-reporters Lilia, Léon, et Mamadou du collège Paul Verlaine à Paris, sont curieux d'en apprendre plus sur cette organisation. Julie FORT, qui travaille pour la délégation française détaille quelles sont ses missions.*

### Question 01

**Pouvez-vous nous présenter l'UNESCO et ce qu'elle représente, selon vous ? Quelles sont les valeurs que l'organisme souhaite promouvoir ?**

L'UNESCO a été créée à la suite de la Seconde Guerre mondiale dans la foulée de la création des Nations-Unies. Il s'agit d'une agence des Nations-Unies dont le mandat est concentré sur la culture, l'éducation, l'information et la communication au sens de la libre circulation des idées, de la liberté d'expression et les sciences.

L'idée des concepteurs de l'UNESCO, lorsqu'en 1945, et 1946 lors de la ratification de l'acte constitutif de l'UNESCO, c'était de pouvoir œuvrer à la diffusion d'une culture de paix au moyen d'une coopération dans les secteurs que j'ai cités : l'éducation, la culture, les sciences, etc.

C'est la culture de paix en favorisant une meilleure compréhension entre les peuples, la préservation de l'héritage culturel, du patrimoine matériel, immatériel, documentaire. Les différentes conventions sont venues plus tard, mais c'est essentiellement favoriser la compréhension mutuelle entre les peuples, rendre conscients qu'il existe des valeurs ou un patrimoine partagé par l'humanité tout entière.

Que tous les hommes disposent au minimum un niveau d'éducation convenable, d'accès aux connaissances scientifiques. En fait, c'est un peu le même esprit qu'au début de la construction européenne. On a mis en commun quelques ressources économiques pour créer une interdépendance, enfin, afin d'éviter que les peuples se fassent la guerre. C'est un peu la même idée, il me semble.

### Question 02

**En quoi consistent les missions de la délégation française ?**

Tous les états sont membres de l'UNESCO. Il y en a actuellement 193. Ils sont représentés par une délégation permanente qui est une ambassade en quelque sorte auprès de l'organisation dont qui se trouve à Paris. En France, siège de l'UNESCO, nous avons une représentation qui n'a pas le même statut diplomatique que les autres, mais au niveau fonctionnel, c'est la même chose.

L'objectif est que les états puissent interagir, via cette délégation, avec le secrétariat de l'organisation, c'est-à-dire l'administration de l'UNESCO, pour ce qui concerne leur contribution financière, les projets qu'elles souhaitent voir mener, mais surtout la participation aux différentes négociations qui ont lieu dans ce qu'on appelle les organes directeurs de l'UNESCO.

L'UNESCO, c'est un conseil exécutif constitué de 58 états qui sont élus pour 4 ans. Il se réunit 2 fois par an, voire plus en session extraordinaire si les circonstances l'exigent, si certains membres en font la demande et l'estiment nécessaire. Et ensuite, il y a la conférence générale qui, elle, réunit tous les états membres tous les 2 ans.

En plus de ça, il y a des programmes, il y a des conventions, par exemple les conventions culturelles qui ont été signées dans le cadre de l'UNESCO. La plus connue en France étant celle de 1972 sur le patrimoine mondial culturel et naturel.

Ces conventions - donc il y en a plusieurs - ont elles-mêmes leurs organes directeurs, qui se réunissent avec une certaine périodicité. Les états siègent dans ces instances et sont représentés par des délégués qui sont les ambassadeurs, mais aussi les conseillers techniques, comme moi des délégations permanentes.

### **Question 03**

#### **Et en quoi consiste plus particulièrement votre travail de conseillère ?**

Moi, je suis conseillère sur les sujets Culture. Ce sont toutes les conventions patrimoniales et culturelles, comme celle de 2005 sur la diversité des expressions culturelles, les sujets et communication en information, c'est-à-dire les programmes de l'UNESCO en matière de développement des médias dans les pays en développement, en matière de sécurité des journalistes, ou d'autres sujets aussi qui peuvent porter sur certains pays. Par exemple, on parle évidemment beaucoup de l'Ukraine à l'UNESCO à cause de la guerre.

Sur tous ces dossiers, je suis les activités de l'UNESCO, j'aide nos autorités, l'administration française, le ministère des Affaires étrangères en lien avec les ministères compétents, à préparer des positions que nous allons défendre dans les négociations sur les différents sujets.

Par exemple, récemment, la France a obtenu l'inscription de la baguette (de pain) au patrimoine immatériel de l'humanité. Pour cela, j'ai aidé avec mon équipe, l'ambassadrice à faire campagne, à faire de la communication auprès des autres états membres, même si, au final, dans ce cas précis, il n'y avait pas de difficulté puisque la baguette a été évaluée par des évaluateurs indépendants. Ce dossier qui concerne les savoir-faire liés à la culture de la baguette de pain et à sa consommation faisait l'objet d'une évaluation positive. Mais s'il avait fait l'objet d'une évaluation moins positive, nous aurions pu essayer de faire changer le projet de décision du comité.

Donc ça peut être un travail de lobbying, une forme de lobbying auprès des autres états membres de l'UNESCO. C'est aussi un travail de préparation des dossiers. Il faut mener la négociation dans les différentes instances, par exemple, cette année, le comité du patrimoine immatériel et ensuite les comptes rendus.

En plus de ça, comme l'UNESCO est basée en France, nous recevons de nombreuses sollicitations de la part d'acteurs du monde culturel ou scientifique ou des ONG qui veulent savoir s'ils pourraient réaliser tel projet à travers l'UNESCO. Donc. On répond à ses sollicitations.

On répond parfois aux sollicitations de la presse aussi. On organise des événements. On utilise aussi les différents instruments que met à disposition l'UNESCO pour promouvoir les droits de l'homme. Par exemple, il existe le prix Guillermo CANO UNESCO pour la liberté de la presse. Ce prix est remis tous les ans par un jury indépendant, mais c'est un prix UNESCO. Et nous avons, l'année dernière, avec tous les états membres de l'Union européenne, ainsi que d'autres pays, soit un total de 46 membres, présenté la candidature de l'association biélorusse des journalistes à ce prix. Cette association a obtenu le prix et ça a été aussi un gros travail pour obtenir déjà le plus grand nombre d'états possible pour présenter une candidature qui soit collective et qui est du poids. Pour suivre l'état d'avancement du dossier, puis ensuite organiser une cérémonie avec les lauréats au siège de l'UNESCO. Puisque ce prix avait été remis en Uruguay dans le cadre également de l'UNESCO, mais nous nous estimions qu'il fallait aussi faire quelque chose à Paris.

Voilà des exemples de missions qui peuvent être les miennes.

### **Question 04**

#### **Quelle est votre idée de la paix, et comment la défendez-vous ?**

Comme je vous l'ai dit, la paix est au cœur du mandat de l'UNESCO. Mais, hélas, depuis plus de 75 ans que l'UNESCO existe, n'avons pas réussi à avoir une idée partagée de ce qu'est la paix. Pour certains états, l'UNESCO c'est simplement s'en tenir à des programmes scientifiques, à des inscriptions au patrimoine mondial, à des conventions culturelles, sans jamais avoir de lien avec l'actualité. Et nous, nous pensons justement que le lien avec l'actualité est indissociable du mandat de l'UNESCO. C'est pourquoi, par exemple,

nous avons la France, avec nos états affinitaires, des membres de l'Union européenne notamment et aussi des pays à travers les cinq continents, nous avons cherché à faire en sorte que le sujet Ukraine soit inscrit à l'UNESCO. Ce qui fait que maintenant l'UNESCO développe des programmes de coopération, d'assistance à l'Ukraine, d'aides aux journalistes en leur fournissant des équipements de protection, mais aussi des lieux sûrs où travailler. Aides à la protection du patrimoine pour éviter que les œuvres soient davantage détruites. C'est de pouvoir prendre conscience que ces situations de conflit doivent être aussi traitées dans le cadre de l'UNESCO, à travers les domaines du mandat. Faire cela, ce n'est pas politisé, ce n'est pas jeter l'huile sur le feu et ce n'est pas empêcher la paix en fait.

Il y a parfois une certaine incompréhension. Mais pour nous, c'est ça notre idée de la paix. C'est de pouvoir montrer que l'UNESCO doit être opérationnelle dans les situations de conflit et doit essayer de faire la preuve de son efficacité en n'ignorant pas certaines situations.

### **Question 05**

**Selon vous, en quoi est-il important de défendre le patrimoine immatériel de l'humanité ?**

Le patrimoine s'exprime de diverses façons. Il y a le patrimoine qu'on connaît très bien, le culturel, qui passe souvent par le bâti, naturel et immatériel. Immatériel, il est important parce qu'il est souvent en danger.

Et que le fait de pouvoir obtenir une inscription sur une liste de l'UNESCO, ça engage. On le voit souvent comme une, une forme de reconnaissance. En réalité, c'est une souscription à des obligations. Il va falloir prendre des mesures de sauvegarde. Donc, on devra, dans les dossiers de candidature, expliquer comment on va faire pour transmettre cet élément à l'avenir ou pour remédier à tel problème que l'on constate, par exemple, le manque de pratique chez les jeunes générations, ou ce genre de choses. Et donc, tout cela est censé permettre de préserver des éléments du patrimoine immatériel qui sont souvent en danger. Ça permet aussi de favoriser une meilleure représentation de tous les états de la planète sur les listes, parce que des expressions, des pratiques du patrimoine immatériel, il y en a partout, dans tous les pays.

Mais c'est vrai que c'est peut-être moins évident pour beaucoup de monter un dossier ce qui fait que nous constatons souvent à l'UNESCO, un déséquilibre dans des listes que déplorent beaucoup d'états africains, notamment.

### **Question 06**

**Comment décide-t-on de ce qui peut, ou non, entrer au patrimoine immatériel de l'UNESCO ? Par exemple, comment et pourquoi la baguette a été inscrite ?**

Il y a plusieurs listes. Je ne vais peut-être pas rentrer dans ce niveau de détail, mais c'est vrai qu'à la liste de sauvegarde urgente pour les éléments qui sont très menacés. Pour le patrimoine mondial, on a également une liste du patrimoine mondial en péril.

Comment ça se passe ? D'abord, il y a une démarche en interne, c'est-à-dire que, pour ce qui est de la France, au sein du ministère de la Culture, il existe un comité qui se réunit 2 ou 3 fois par an, pour examiner de nouveaux éléments français du patrimoine immatériel qui sont d'abord inscrits à l'inventaire national français qui répertorie toutes ces pratiques.

Si on souhaite être inscrit sur la liste de l'UNESCO, comme la France ne peut présenter qu'une candidature tous les deux ans. Donc, là, il y a une décision collégiale de ce comité sur les candidatures qui sont proposées et la candidature qui sera sélectionnée est issue d'une shortlist - pour parler en bon français – qui est soumise à la ministre de la Culture, qui se prononce et choisit la candidature française. Sachant qu'il y a aussi des possibilités de candidatures multinationales avec d'autres partenaires et qui, en principe, ne font pas l'objet de limitation de quota annuel. Donc, on encourage assez souvent certains porteurs de projets à se rapprocher de leurs homologues dans les pays voisins ou pas voisins, mais souvent, c'est plutôt avec des pays limitrophes, pour porter ensemble une candidature.

Par exemple, on a eu la candidature des savoir-faire liés à la fauconnerie l'année dernière qui était une grosse candidature. Elle a réuni entre 10 et 15 pays.

On a une candidature en préparation pour l'année prochaine, qui concerne les savoir-faire verriers, avec la République tchèque, l'Espagne, l'Allemagne et j'en oublie. Souvent, quand les représentations de certains types de métiers qui ne sont pas spécifiques à la France sont dans cette démarche d'inscription à l'UNESCO. On les invite à avoir un caractère transnational. L'UNESCO, c'est une culture de paix, de coopération. Donc on aime tout ce qui va à l'encontre d'un chauvinisme, de dire parce que c'est la France, c'est nous les meilleurs, on a tel ou tel produit ? Ce n'était pas du tout l'esprit de la convention de 2003. C'est pourquoi, quand cela est possible, n présente des dossiers multinationaux.

### **Question 07**

**Question bonus : Cela signifie qu'une proposition qui touche, par exemple, au patrimoine d'une minorité qui n'est pas reconnue au sein d'un État, aura des avantages de difficulté, car le gouvernement de ce même État doit approuver la proposition ?**

Oui. C'est une des limites de l'exercice. Mais il existe certains programmes de l'UNESCO qui sont directement accessibles dans le domaine de la communication, l'information à la société civile. Mais c'est vrai que certains pays peuvent toujours mettre des garde-fous parce que souvent ça passe par les commissions nationales. Il y a les délégations, mais il y a aussi les commissions nationales qui font le lien avec la société civile. Certaines commissions nationales peuvent dire : « Non, ce sont des opposants, on n'en veut pas, on ne va pas les laisser présenter leur dossier pour obtenir la subvention pour le projet de développement de l'égalité hommes-femmes dans le domaine audiovisuel ». Ça existe. À l'UNESCO, pour bénéficier de certains, de certaines aides, il existe des programmes accessibles directement à la société civile. Mais, dans l'ensemble, comme l'UNESCO est une organisation intergouvernementale, c'est par les états, c'est par les administrations que les dossiers transitent la plupart du temps. Et, effectivement, vous faites bien de souligner que la que cela peut être un problème dans certains cas, lorsque l'on a des états autoritaires, notamment.

### **Question 08**

**Y a-t-il des pays qui ne partagent pas les valeurs que vous souhaitez promouvoir ? Si oui, lesquelles, et comment cela se manifeste-t-il ?**

En principe, tous les pays ont souscrit. C'est comme la charte des Nations-Unies. Il y a l'acte constitutif de l'UNESCO, les différentes conventions. Donc les pays qui les ont ratifiées sont censés les partager. Mais comme à l'ONU, ce n'est pas toujours le cas. Entre la lettre et la pratique, il y a parfois un décalage. Et ce décalage s'exprime de plus en plus dans les négociations. Et nous, on ne fait que ça. Proposer un certain type de langage. Certes, d'autres états s'y opposent.

Par exemple, on a tout ce qui concerne la notion d'égalité des genres. Ça, ça peut poser des difficultés à certains états, notamment la Russie qui n'est pas contre l'égalité hommes-femmes, mais qui n'aime pas que l'on mette en avant plus particulièrement les femmes ou les filles comme étant discriminées dans l'accès à l'éducation par exemple. Donc, dès qu'il y a une déclaration, un texte dans lequel ce type de langage, la Russie essaie de s'y opposer. La Chine par exemple, essaie de mettre des éléments de langage centrés davantage sur la communauté et moins sur l'individu.

Si à l'époque, beaucoup d'états ont adhéré, ont souscrit à des chartes en partageant sincèrement ou pas ces valeurs, aujourd'hui ils sont plus nombreux à les remettre ouvertement en question et à essayer de changer l'état du droit.

Et donc c'est ce qu'on fait au quotidien, c'est-à-dire des négociations qui, parfois, prennent l'allure de batailles, d'une certaine façon.

### **Question 09**

**Comment s'organisent les politiques de rapatriement des œuvres d'art dans leurs pays d'origine ? En quoi est-ce important, selon vous ?**

Évidemment, c'est important.

Faut savoir que, l'UNESCO n'organise pas de la politique de rapatriement. Enfin, il y a deux choses, en fait. Il y a le trafic illicite de biens culturels, c'est-à-dire les biens qui peuvent être considérés comme volés. Il y a une convention qui date de 1970. La France la met en oeuvre. Si sur son territoire, les services de l'état interceptent, découvrent un bien volé, on met en oeuvre le nécessaire pour, si les conditions sont réunies, le renvoyer dans le cadre des procédures judiciaires - ça ne se fait pas en un jour - dans le pays de provenance. J'imagine que vous pensez beaucoup à la restitution de biens coloniaux. C'est vrai que c'est un sujet assez compliqué. Dans le cadre de l'UNESCO, il existe un mécanisme de médiation.

Un exemple, c'est le cas des fresques du Parthénon entre la Grèce et le Royaume-Uni. Le Royaume-Uni dispose de ces fresques au British muséum, depuis début du dix-neuvième siècle. La Grèce en demande le retour. L'UNESCO arbitre une discussion entre ces deux pays.

Mais pour l'instant, ce genre de négociation n'a pas abouti à des restitutions concrètes. Les restitutions concrètes, même si on peut en parler dans le cadre de l'UNESCO, se font dans un cadre bilatéral. La France a rendu, par exemple, les pièces du trésor d'Abomey au Bénin. Une loi a été adoptée par le parlement pour cela. La France aide par ailleurs à créer le musée qui va abriter cette collection.

La même chose s'est produite aussi avec le Sénégal. Donc que c'est au cas par cas, des lois ad-hoc. Bien que ça corresponde d'une certaine façon à l'esprit de l'UNESCO et à la demande de beaucoup d'états de l'UNESCO, ce n'est pas à l'UNESCO que ça se passe.

### **Question 10**

**Des œuvres ont-elles déjà été rapatriées en France ?**

Je n'ai pas d'exemple en tête, mais il a dû y avoir des cas où un bien volé en France a pu nous être retourné via l'un de ces outils. Mais je n'ai pas d'exemple en tête. C'est plutôt en général nous qui rendons des objets qui sont trouvés par nos différents services de douane, de police. Voir par des particuliers parfois qui se manifestent ou au moment d'une vente aux enchères.

### **Question 11**

**Comment défendez-vous la liberté de la presse ?**

Nous utilisons tous les instruments disponibles dans le cadre de l'UNESCO. J'ai déjà donné l'exemple du prix Guillermo CANO UNESCO. Pour nous, c'est un bel exemple. En plus, il y a une médiatisation assez importante de l'octroi de ce prix à l'association biélorusse des journalistes, dont on parlait plus, qui était un petit peu éclipsé par l'Ukraine. Donc, c'est un peu comme ça qu'on a peut-être pu les aider à remettre un peu les projecteurs vers leur situation très difficile.

On contribue financièrement au programme de l'UNESCO avec pratiquement 600 000 euros cette année, en plus de nos contributions obligatoires. C'est une contribution volontaire qu'on a allouée au programme du secteur communication et information de l'UNESCO qui a pu aider les journalistes ukrainiens avec ces fonds, par exemple.

Donc, c'est de la coopération. Il y a aussi un programme de développement des médias dans les pays en développement. Là aussi, on contribue. On siège dans le comité intergouvernemental qui gère ce programme.

## **Question 12**

### **Pour les prochaines années, quelles sont les priorités de l'UNESCO en général, et de la délégation française en particulier ?**

On voudrait approfondir notre engagement dans le secteur communication, information de l'UNESCO.

Il va y avoir, au mois de février, une conférence de l'UNESCO qui est très importante pour la directrice générale sur la régulation des plateformes en ligne.

C'est vrai que l'Union européenne s'est dotée d'un arsenal juridique pour essayer de le rendre aussi plateforme un minimum redevable ou responsable des contenus qu'elles mettent en avant, des algorithmes qu'elles utilisent pour proposer tel ou tel contenu. L'UNESCO souhaite se saisir de ce thème très actuel, dont s'est saisie l'Union européenne, en proposant un cadre consultatif, sans valeur juridique, mais un cadre qui orienterait l'action des plateformes, qui auraient une valeur de conseil.

Les plateformes comme Facebook ou d'autres proposent aux utilisateurs certains contenus en fonction de ce qu'elles pensent que les utilisateurs aiment grâce à leur parcours de navigation sur internet.

Souvent se trouvent mis en avant des contenus parfois un peu complotistes ou des fake news ou des choses qui contribuent à rendre un peu les gens prisonniers d'une certaine façon de penser par la surenchère, en voyant que certains types d'informations, etc. L'idée serait de proposer à ces plateformes de mettre en avant d'autres contenus, ou alors d'expliquer au public comment elles font pour choisir les contenus proposés, pour qu'il y ait une forme de vigilance et de conscience de la part des utilisateurs que ce qu'ils voient est un peu choisie, est un peu fait exprès, et que ce n'est pas parce c'est en ligne que c'est forcément vrai.

Les plateformes pourraient être incitées à publier des informations dont on sait, via certains indicateurs qui sont plus objectifs que d'autres, même si c'est difficile en matière d'information. C'est ce genre de choses. Donc là, c'est un gros chantier à l'UNESCO que la France soutiendra.

Il y a aussi deux grandes priorités de l'UNESCO. C'est la priorité Afrique et la priorité égalité des genres. Ce sont aussi des domaines très importants pour la France. La France soutient ces priorités qui ont été sélectionnées par la directrice générale. Ce sont des priorités transversales qui recouvrent, qui s'exprime dans tous les domaines du mandat de l'UNESCO.

## **Question 13**

### **Quels sont vos projets pour la jeunesse en France ?**

Je dois dire que je connais un peu moins le dossier éducation, jeunesse, etc. Puisque c'est ma collègue qui le suit. C'est vrai que l'action de l'UNESCO dans le domaine d'éducation. Lorsqu'on pense à la jeunesse, il s'agit souvent l'éducation l'air. D'ailleurs, il y a aussi l'UNICEF pour les enfants. Donc, ce n'est pas exclusif.

On vise un impact plus fort dans les pays en développement, parce qu'ils moins bien outillés. Ce que propose l'UNESCO, ce sont parfois des choses qui sont déjà en France depuis des années, qui, pour nous, sont considérées comme assez basiques. Mais qui ne le sont peut-être pas pour tous les états.

C'est notre commission nationale qui le met en oeuvre. L'UNESCO propose des concours à destination des écoles, des concours de dessin, des concours de différentes expressions culturelles, artistiques et scientifiques, qui cherchent à mobiliser les jeunes autour des valeurs de l'UNESCO. Par exemple, il y a eu beaucoup de choses qui ont été réalisées et qui ont bien marché en France autour de la lutte contre le racisme, l'extrémisme violent. Il y a eu des ateliers autour d'un numéro de Lucky Luke. Voilà des animations autour de cela qui concernent aussi notre, notre jeunesse en France.

## **Question 14**

### **Avez-vous un message à adresser aux jeunes globes-reporters ?**

Tout d'abord leur exprimer mes remerciements et mon admiration pour leur ouverture d'esprit qui les conduit à s'interroger et à s'intéresser à la vie internationale et aux organisations internationales comme l'UNESCO. Ça peut sembler parfois assez technique, donc chapeau !

Et pour les encourager sur cette voie, comme on l'a dit, le journalisme fait face à un certain nombre de défis en ce moment. Donc, c'est à eux d'accompagner ces transformations, d'apporter aussi des solutions pour l'avenir.

### **Question 15**

#### **Question bonus : Pouvez-vous nous en dire plus sur la procédure d'inscription à la liste du patrimoine immatériel**

Je vous ai expliqué comment cela se sélectionnait côté français. Ensuite, évidemment, il y a l'UNESCO. C'est l'étape la plus importante, finalement. En France, on fait en sorte de sélectionner un dossier qui correspond le plus aux critères qui sont dans les textes de la convention de 2003 et de ses orientations. Mais ensuite, c'est les états membres du comité, donc 24 états membres dans le comité directeur – la France n'est pas membre actuellement - qui vont se prononcer sur la base des avis des experts d'un organe d'évaluation indépendant. Il est formé de représentants d'ONG et d'experts représentant certains états.

Si les avis sont négatifs, les états doivent faire campagne pour changer les projets de décision. Même s'il y a un accord ou moins tacite entre les états sur le fait qu'il ne faut pas modifier outre mesure les préconisations des experts.

Un dossier qui serait considéré comme tout à fait inapproprié qui se verrait inscrit, ce serait quand même assez décalé. Mais si les états trouvent assez de soutien, ils peuvent parvenir à le faire.